

FEDERATION DES EXPERTS COMPTABLES EUROPEENS

Conférence de Bucarest – 2 octobre 2009

Intervention de Monsieur Xavier AUBRY

Le thème de la conférence est « La profession comptable méditerranéenne dans une économie agitée. Une infrastructure solide pour renforcer la transparence et la responsabilité dans la région ». Une économie agitée n'est malheureusement pas le propre de la région méditerranéenne, elle est le cas général au niveau mondial. On a voulu faire de l'information financière (en particulier la méthode de valorisation « juste valeur ») la cause principale de la crise financière.

L'information financière a été depuis absoute, mais la crise a été l'occasion de réflexions et propositions sur une meilleure qualité de l'information, tant dans les pays développés qu'émergents ou en développement.

Mon intervention traitera d'abord de l'aspect global, une information financière de qualité pour la stabilité financière, illustré par les travaux du G 20 et les recommandations de l'IFAC

Une deuxième partie sera consacrée à la région Méditerranée et aux difficultés à surmonter pour disposer d'une information homogène de qualité à l'intérieur de la zone. On rappellera à ce sujet le rôle moteur d'EuroMed Market

La troisième partie sera consacrée au rôle que devra jouer la profession comptable et aux actions qu'elle devra mener. Nous nous efforcerons dans ce cadre de cerner le rôle et la mission de la Fédération des Experts Comptables Méditerranéens, groupement comptable habilité de l'IFAC.

Le Forum économique mondial dans son rapport de 2009 sur la compétitivité globale, déclarait que « l'actuelle crise financière globale a mis en avant la pertinence des normes comptables et d'information financière et la transparence pour prévenir les fraudes et la mauvaise gestion, s'assurer d'un bon gouvernement d'entreprise, et maintenir la confiance de l'investisseur et du consommateur. La transparence du secteur privé est indispensable pour le monde des affaires et peut être obtenue par l'emploi de normes et pratiques d'audit et de comptabilité permettant un accès à l'information en temps opportun. »

Le Groupe de Vingt (G 20) est un autre forum économique, créé en marge du G 7 à Washington en septembre 1999, dans le but de favoriser la stabilité financière internationale et de créer des possibilités de dialogue entre pays industrialisés et pays émergents. Parmi les nombreuses conclusions de la réunion de Londres début avril 2009 figurait la demande aux normalisateurs de créer d'urgence avec les superviseurs et les régulateurs, une fois la reprise assurée,

de nouvelles normes comptables de haute qualité tant en matière de valorisation des actifs que de provisions comptables et tenant mieux compte des engagements hors-bilan., et réaliser un jeu unique de normes comptables de qualité élevée

Dans le cadre de la préparation du sommet de Pittsburgh consacré à la réforme des régulations bancaire et financière, de faire face aux conséquences de la crise des subprimes et de se préparer à une reprise pour le mieux modérée, l'IFAC a tenu à faire entendre sa voix, considérant que la profession comptable avait un rôle majeur à jouer dans la résolution de la crise et l'édification d'un système financier international réformé. Elle a apporté sa contribution en soumettant au G 20 une série de 8 recommandations :

Recommandation 1 : le G 20 doit encourager tous les gouvernements à adopter et faire observer des normes internationales communes garantissant non seulement de la qualité de la comptabilité mais également de celle des contrôles et de l'indépendance des contrôleurs

Recommandation 2 : tout en reconnaissant les progrès accomplis par l'International Accounting Standards Committee Foundation IASCF en vue de réformer la structure de gouvernance de l'International Accounting Standards Board IASB, le G 20 est cependant incité à prendre des mesures supplémentaires afin de s'assurer que l'IASB peut fonctionner indépendamment sans interférence induite

Recommandation 3 : le G 20 devra concourir à faire adopter et observer les International Public Sector Accounting Standards IPSAS dans toutes les nations

Recommandation 4 ; le G 20 doit exiger des mesures destinées à faire gagner en qualité la gouvernance d'entreprise dans chaque pays ou sur le marché mondial

Recommandation 5 : le G 20 doit traiter expressément les besoins et les réalités des PME dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des réformes

Recommandation 6 : le G 20 doit chercher à promouvoir durablement la profession comptable dans les pays en développement et émergents

Recommandation 7 : le G 20 doit instaurer un débat avec les organes de réglementation prudentiels et un large groupe d'utilisateurs d'états financiers afin d'étudier les implications qu'auront pour l'information financière les réajustements apportés aux normes pour répondre aux nécessités du contrôle et de la supervision prudentiels

Recommandation 8 : le G 20 doit concourir à développer de nouveaux outils et systèmes métriques pour parvenir à une viabilité mondiale vivable

De ces recommandations il ressort que l'IFAC

- Plaide pour la mise en œuvre d'un jeu global de normes d'information financière, d'audit et d'éthique

- Reconnaît le rôle moteur dans la croissance joué par les PME et la nécessité de les intégrer dans la réflexion sur la normalisation
 - Considère stratégique le renforcement et la mise à niveau de la profession comptable des pays en développement et préconise un partenariat avec le G 20 et les bailleurs de fonds
-

La zone Méditerranée se caractérise en matière économique par l'existence de deux sous-ensembles :

- Membres de l'Union Européenne, opérant sur un marché intérieur unifié, se coordonnant en matière de supervision publique, disposant de normes d'information financière communes ou convergentes avec les IFRS et s'apprêtant à adopter les normes internationales d'audit et d'éthique
- Autres pays situés majoritairement sur la rive sud, aux économies moins ouvertes et à des niveaux variés de développement et dont les professions comptables, indispensables à une bonne reprise de la croissance, bien que pour la plupart membres de l'IFAC, ont des besoins importants en termes de renforcement des structures, de formation et d'assurance qualité

Il s'est avéré nécessaire pour le développement des échanges et la création de richesses de créer une zone de stabilité économique, une

zone de libre échange entre les deux rives de la Méditerranée. Plutôt qu'un élargissement de l'Union économique, solution peu réaliste compte tenu des niveaux différents de développement, il a été créé un partenariat dénommé Euromed, ou processus de Barcelone en novembre 1995 entre les états membres (27 aujourd'hui) et les pays du sud (12). Ce partenariat a été relancé au sommet de Paris de juillet 2008 sous le nom de « Union pour la Méditerranée »

Cette alliance, reposant sur les principes de l'appropriation commune, du dialogue et de la coopération, a pour principaux objectifs la constitution d'un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée, en particulier l'instauration d'un marché de libre échange en 2010. Ce dernier objectif a fait l'objet d'un programme spécial, EuroMed Marché, dont la conférence finale s'est tenue à Barcelone fin avril 2009. Le groupe de travail en charge des questions d'audit et de comptabilité a rendu alors les conclusions suivantes :

- Promouvoir la convergence vers des normes globales d'information financière de haute qualité, prenant particulièrement en compte les besoins des PME
- Améliorer la comparabilité et la transparence de l'information financière consolidée
- Soutenir des programmes appropriés de
 - Formation professionnelle et d'expérience pratique
 - Contrôle qualité et supervision publique

afin d'avoir l'assurance que les normes sont mises en œuvre correctement

- Accroître la force et la capacité des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance
 - Prendre comme base l'étude comparative finale réalisée par EuroMed Marché sur le thème de l'audit et la comptabilité pour rédiger des plans nationaux dans chacun des états partenaires
 - Créer une institution centrale euro-méditerranéenne composée de représentants du secteur public et privé, dont le rôle serait de gérer l'échange d'informations et afin de coordonner les actions dans ce domaine
-

L'objectif recherché dans les programmes euro-méditerranéens de développement est la mise en place d'une large zone de libre échange avec un marché des capitaux liquide et profond. Cet objectif nécessite entre autres la mise à niveau des professions comptables et de l'audit à celui requis par l'IFAC. Clairement il s'agira le plus souvent de transfert de connaissances (sous la forme d'accords de coopération, partenariat, mentorat, ou autres) du nord vers le sud dans tous les domaines couverts par les Déclarations des obligations des membres :

- Contrôle de qualité
- Formation (initiale et continue)
- Missions d'audit et d'assurance
- Discipline et sanctions
- Normes comptables du secteur privé et du secteur public

Il convient de rajouter l'impact de ces transferts sur l'organisation interne de l'institution receveuse (franchissement de paliers dans la structure) et mesurer la soutenabilité des obligations nouvelles apportées (évaluer par exemple les coûts supplémentaires à supporter une fois le financement extérieur consommé).

Le rôle de la FCM dans ces transferts peut être un rôle de supervision, exercé au nom de la Fédération mondiale de par son statut de groupement comptable reconnu (acknowledged accountancy grouping). Il joue le rôle de passerelle entre l'IFAC et ses propres membres et est le garant de la pertinence des mesures prises dans le

cadre des programmes de conformité. Il a à ce titre un certain nombre d'obligations à remplir, qui peuvent être :

- Diffusion des normes de l'IFAC et de l'IASB
- Traduction de ces normes
- Coopération dans des programmes régionaux d'assurance qualité
- Comme mentionné plus haut, mentorat proactif et développement des structures professionnelles
- Assistance aux membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans le cadre du programme de conformité.

Ces obligations nouvelles ont un coût et auront des conséquences sur la politique en matière de cotisations

La dernière recommandation du groupe de travail « audit et comptabilité » portait sur la mise en place d'une institution centrale euro-méditerranéenne. La FCM a posé sa candidature pour jouer dans cette affaire un rôle majeur en proposant de fonctionner comme plateforme pour les activités de coopération en matière de comptabilité et d'audit ainsi que de fournir la base nécessaire à la création d'un organe central. Cette proposition est en ligne avec les obligations décrites plus haut

Les actions en matière de coopération menées par FCM ne doivent pas se cantonner à celles avec l'IFAC. Plusieurs membres de FCM appartiennent à d'autres organismes fédérateurs de la profession

comptable : FEE pour les pays de l'Union Européenne, FIDEF pour la Francophonie, Arc Méditerranéen des Auditeurs pour la Méditerranée occidentale, SEEPAD pour l'Europe du Sud Est et des Balkans. Une coordination entre ces organismes ne peut que profiter à la profession.

La volonté des dirigeants des pays du sud de l'Union Européenne de contrebalancer le poids économique de l'Europe du Nord par une grande zone de libre échange au sud s'est heurtée à des contraintes assez lourdes : économies étroites, risques politiques, dépendance vis à vis du pétrole, part élevée de l'économie informelle. L'information financière était de qualité variable, la notion d'indépendance des comptables était toute relative et les normalisateurs/régulateurs trop liés aux pouvoirs publics

L'objectif de marché de libre change n'est donc possible que s'il est précédé de mises à niveau par transfert de technologie comptable. Les études menées par la FCM dans le cadre d'EuroMed Marché ont permis une évaluation des besoins. Pour la majorité des pays du sud un grand pas en avant a été fait. Il convient désormais de conforter ces acquis, ce qui devrait être facilité par le statut de groupement reconnu attribué par l'IFAC à la FCM